JuriScribe

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JURISTES-TRADUCTEURS

Octobre 2009

Mot du président

Chers membres,

Le 23 septembre dernier, la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal a remis pour la toute première fois la Bourse Gabriel-Kucharski, en présence de membres de l'ACJT et des membres de la famille de Gabriel. Je tiens à féliciter Me Nicole Sirois, étudiante à la maîtrise en traduction, qui est la lauréate de cette première bourse. La création de la bourse Gabriel-Kucharski a suscité de nombreux commentaires positifs et celle-ci sera remise de nouveau au cours des années à venir. Nos remerciements à MM. Louis Fortier et Yannick Pourbaix pour le travail colossal qu'ils ont accompli dans le cadre de ce projet.

Le conseil a tenu récemment une réunion au cours de laquelle il a, entre autres, adopté une résolution visant à cesser l'attribution de subventions pour la participation à des colloques. Cette décision a pour but d'affecter les fonds de l'ACJT à d'autres activités dont pourront bénéficier un plus grand nombre de membres et qui seront, à notre avis, plus efficaces pour assurer le rayonnement de l'association.

Durant cette même réunion, une date a aussi été retenue pour *le souper annuel de l'association, qui aura lieu le 26 novembre à Montréal*. Nous vous confirmerons l'endroit où la soirée se tiendra dans les semaines à venir.

En terminant, je voudrais présenter mes plus sincères condoléances aux proches de Marc Casavant, qui est malheureusement décédé en juillet dernier. M. Casavant a été l'un des premiers membres de notre association et nous lui devons notamment l'établissement de notre constitution juridique initiale.

Bonne lecture !

Mario Pelletier

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

Dans ce numéro

- Nouvelles des membres et de l'ACJT
- Remise de la Bourse Gabriel-Kucharski
- Institut d'été de jurilinguistique 2009
- Perfectionnement et congrès
- Publications
- Corrections à l'annuaire

Décès de Marc Casavant

Par Claire Vallée, jurilinguiste, Cour suprême du Canada

Le 16 juillet dernier est décédé à l'âge de 53 ans un membre de la première heure de l'ACJT, Marc Casavant, anciennement avocat au cabinet Stikeman Elliott. Dès la mise en branle du projet d'association en 1987, Marc avait offert son aide pour la constitution en personne morale, se chargeant de l'accomplissement des formalités et de la rédaction du règlement initial. Appelé à traduire des textes et des documents à l'occasion, Marc s'était trouvé des affinités avec les traducteurs et réviseurs à l'origine du regroupement et était devenu membre, voire vice-président, de l'ACJT.

Marc vivait déjà avec les séquelles d'un grave revers de santé qui avait bouleversé sa vie au début des années 80 et qui l'a finalement emporté en 2009. Ceux et celles qui l'ont côtoyé, dont Michèle Patry, longtemps avocate-réviseure au même cabinet, et moi-même, se rappelleront d'un homme de bonne volonté, avenant et dévoué.

L'ACJT offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de notre ex-collègue.

Merci Marc. Paix à ton âme.

Nouvelles des membres

Communiquées par Me Michèle Patry et Mme Marie-claude Milot

Christian Robitaille, traducteur juridique, a quitté Blakes pour travailler comme pigiste.
Jacques Beaumier, anciennement de chez Osler, s'est joint à Blakes comme réviseur juridique.
Moreno Castagna, anciennement de chez Osler, s'est joint à Blakes comme traducteur juridique.

Les Services linguistiques de Stikeman Elliott sont heureux d'accueillir trois nouveaux membres dans leur équipe, soit **Sabrina Fortier** traductrice, auparavant chez Baillairgé McDuff, **Me France Rochon** avocate-réviseure, auparavant chez Lavery et **Richard Grenier** réviseur, auparavant chez Fraser Milner.

Nouvelles de l'ACJT

Nouvelle politique de financement d'activités collectives de formation et de réseautage

À sa réunion tenue le 25 septembre dernier, le conseil d'administration de l'ACJT a, à la demande de nombreux membres, résolu à l'unanimité d'abolir la politique actuelle de subvention pour la participation individuelle à des colloques

et de la remplacer par une politique de financement d'activités collectives de formation et de réseautage.

L'ACJT vous invite à faire partie de son nouveau comité organisateur!

Par Sophie Plourde, vice-présidente de l'ACJT

L'ACJT est à la recherche de membres qui aimeraient s'investir davantage dans l'association en participant à l'organisation d'activités de perfectionnement professionnel et de réseautage. Ces activités prendraient, entre autres, la forme d'ateliers-conférences ou de dîners-causerie abordant divers sujets d'intérêt pour les membres, par exemple :

- les services bancaires d'investissement;
- la monnaie canadienne;
- les normes comptables;
- la réglementation en valeurs mobilières;
- les brevets et les marques de commerce;
- la rédaction de contrats;
- le bijuridisme, etc.

Dans le cadre des ateliers-conférences, des conférenciers invités issus de divers secteurs d'activité viendraient partager leur savoir et leur expérience avec les membres de l'association. Ces rendez-vous viseraient surtout à démystifier certaines notions qui relèvent de domaines très pointus en vue de fournir aux membres les outils nécessaires pour régler les problèmes de traduction et de terminologie qu'ils rencontrent dans divers domaines de la traduction juridique. Pour chaque conférence, un compte rendu présenterait des compléments d'information sur le thème abordé. De plus, la documentation et le matériel relatifs à la conférence seraient mis à la disposition des membres.

L'ACJT désire mettre sur pied un comité organisateur qui sera chargé de l'organisation de conférences et d'autres activités favorisant le réseautage. Nous avons besoin de vos connaissances et de votre expérience, mais surtout de votre participation. Le comité organisateur s'acquittera des fonctions suivantes :

- recruter des conférenciers invités;
- planifier les conférences (réserver les salles et les appareils audiovisuels, etc.);
- en collaboration avec les conférenciers invités, établir le programme de chaque conférence et passer en revue son contenu pour valider la pertinence de la conférence pour les membres;
- organiser d'autres activités de réseautage à saveur plus « sociale » comme le cocktail de Noël et des 5@7.

Plus d'activités pour mieux répondre à vos besoins

Nous croyons qu'il est important d'offrir à nos membres plus d'occasions de cultiver leurs relations professionnelles, de tisser des liens avec leurs pairs et de parfaire leurs connaissances. Le comité organisateur aiderait précisément le conseil de l'ACJT à atteindre ce but en organisant des activités trimestrielles qui répondent aux besoins des membres de l'association. Nous nous sommes fixés pour objectif d'organiser une première conférence en janvier 2010. Nous avons

donc besoin de votre appui le plus vite possible afin de mettre sur pied le comité organisateur d'ici la mi-novembre.

Écrivez-nous sans tarder à l'adresse splourde@bcf.ca pour vous joindre au comité organisateur de l'ACJT. R.S.V.P. **avant le 2 novembre 2009.**

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et espérons que vous serez nombreux à nous manifester votre intérêt pour cette nouvelle initiative de l'ACJT.

Remise de la Bourse Gabriel-Kucharski

Par Me Louis Fortier, avocat et traducteur agréé

À la cérémonie de remise de bourses et prix décernés par la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal qui s'est déroulée le 23 septembre 2009 au hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry (pavillon principal) sous la présidence du doyen Gérard Boismenu, la toute première bourse Gabriel-Kucharski, d'une valeur de 2 500 $, a été remise à Me Nicole Sirois par Mme Jane Jenson, vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures. La conjointe de M. Kucharski, de nombreux membres de la famille Kucharski ainsi que des collègues de travail de Gabriel, assistaient à cette cérémonie.

Voici le texte du discours de Mme Jenson :

« La bourse Gabriel-Kucharski est octroyée cette année à Mme Nicole Sirois. Mme Sirois a connu un parcours exemplaire, tant par son cheminement académique et professionnel, que par l'excellence de son dossier académique.

De gauche à droite : Yannick Pourbaix, Mario Pelletier, Nicole Sirois et Louis Fortier

Intéressée à la fois par la traduction juridique et par le droit, elle a fait une première année d'études en traduction en 1983 pour ensuite s'inscrire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Pendant ses trois années d'études en droit, elle a travaillé à la révision de textes juridiques aux Éditions Thémis, la maison d'édition de la Faculté de droit. En 1987, elle est devenue membre du Barreau du Québec. Passionnée du droit, elle a exercé pendant plus de douze

années le droit commercial et immobilier dans de prestigieux cabinets d'avocats de Montréal, dont Ogilvy Renault, Fraser Milner Casgrain et Fasken Martineau. Et puis, en 2006, elle a décidé de réorienter sa carrière et de revenir à ses premières amours, la traduction juridique. C'est ainsi qu'elle a obtenu en 2008 un diplôme d'études supérieures spécialisées en traduction de l'Université de Montréal, avec une moyenne cumulative quasi parfaite de 4,2 sur 4,3.

Depuis l'automne 2008, elle est inscrite à notre programme de maîtrise professionnelle en traduction, où elle continue d'obtenir des résultats remarquables (avec une moyenne parfaite de 4,3). Elle compte terminer sa maîtrise au printemps prochain et poursuivre sa carrière en traduction juridique. Le comité de sélection de la bourse Gabriel-Kucharski félicite chaleureusement Mme Sirois pour l'excellence de son dossier académique, qui fait honneur à notre programme et à la profession de traducteur juridique. »

En plus de sa contribution annuelle à la bourse Gabriel-Kucharski, l'ACJT, représentée par son président Mario Pelletier à cette occasion, a décidé d'offrir à la boursière une adhésion à l'ACJT pour 2009-2010. Toutes nos félicitations à Me Sirois!

L'Institut d'été de jurilinguistique 2009

Par Aline Manson, rédactrice du *Juriscribe*

La question maintes fois traitée « comment acquérir et concilier compétence linguistique et savoir juridique » a été abordée avec fraîcheur à ce colloque. Trois conférencières nous ont présenté trois situations et nous ont proposé des pistes de réflexions, voire des solutions.

Tout d'abord **Me Francie Gow**, jeune diplômée en droit et nouvelle membre du Barreau du Québec, nous a fait part de son cheminement pour reconnaître « qu'**elle ne savait pas qu'elle ne savait pas** ». Grâce à la connaissance de base de la structure de la langue et du système juridique acquise après une année d'étude, elle a pu voir ce qui n'était pas satisfaisant dans une traduction. Puis elle est passée à la reconnaissance des sources des difficultés à la fin de ses études. Afin de bien traduire les documents juridiques, elle a insisté sur la formation linguistique, les outils linguistiques et juridiques disponibles, en particulier les documents de procédure : *Code civil du Québec*, Règles de procédure de la Cour fédérale et des tribunaux administratifs, par exemple.

Me Jimena Andino Dorato, avocate en Argentine et doctorante à l'Université de Montréal, nous a décrit l'expérience de **la traduction du *Code civil du Québec* en espagnol**. Ce projet, né en 1998 de la réforme du Code civil en Argentine, s'inspirait du *Code civil du Québec*. Il était donc nécessaire de traduire ce dernier, tâche à laquelle se sont attelés des avocats argentins également traducteurs publics[1], avec l'aide d'un professeur québécois pour régler les problèmes de droit comparé. Ce projet, n'ayant pas suscité d'intérêt commercial en Argentine, a finalement été publié au Québec par Wilson & Lafleur, en version trilingue : *El còdigo civil de Quebec, Le Code civil du Québec, The Civil*

[1] Traducteurs détenteurs d'un baccalauréat en traduction public, membre de l'Ordre des traducteurs et ayant une double formation.

Code of Québec[2]. Avant la publication, il a cependant fallu revoir le texte traduit à la lumière du contexte juridique du Québec. Le travail a alors été effectué par des avocats québécois ayant une maîtrise de l'espagnol. La conférencière a souligné les difficultés d'une telle entreprise (choix de l'espagnol (argentin, neutre ou international) et choix du droit rattaché à l'espagnol choisi), les tensions et les opportunités ratées du fait que les traducteurs argentins sont partis de la version anglaise du Code civil alors que les réviseurs québécois ont utilisé le texte français et que les traducteurs argentins n'ont pas eu recours aux règles d'interprétation en vigueur au Québec. Ce qui n'ôte rien à l'apport de cette aventure à l'avancement de la jurilinguistique.

Me Aileen Doetsch, linguiste et membre du Barreau de New York, travaille dans un environnement européen de production de **traduction juridique multilingue** (23 langues officielles à l'Union européenne). Il lui faut traduire la « doctrine » juridique comparative qui fait appel à plusieurs systèmes juridiques et à plusieurs langues. « La langue de l'Europe, c'est la traduction » nous dit l'auteur Umberto Eco. Le traducteur se pose plusieurs questions : quel anglais choisir, pour quel lecteur traduit-il, où est publié le document, à quel système juridique fait-on référence (common law ou anglais civiliste). En l'absence d'autorité linguistique, les traducteurs ont beaucoup de latitude. Quelle terminologie adopter, si l'on n'est pas sûr de l'anglais utilisé. Selon les cultures linguistiques, le concept de *terme* varie. Ainsi la culture des dictionnaires est pour les Anglais descriptive (Oxford), les Français prescriptive (Académie française), les Allemands absente (ni autorité linguistique, ni dictionnaire de langue). Un *terme* fait appel à un sens profond qui exige culture juridique et linguistique de la part du traducteur. Ce dernier se trouve confronté à de multiples sources au degré de fiabilité variable. Le traducteur doit faire ses propres choix : « Going down the slippy road », comme l'exprime la conférencière.

Deux autres sujets distincts ont été traités à ce colloque :

- **Le processus de normalisation du vocabulaire français de la common law** pour les publications du Programme national de l'Administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) nous été expliqué par **Me Sylvette Savoie Thomas**, chargée de recherche au Centre de traduction et de documentation juridiques (CTDJ), **Me Iliana Auverana**, employée du Bureau de la traduction et **Mme Isabelle Chénard**, traductrice juridique pour le (CTDJ) à Moncton. Ce programme existe depuis plus de trente ans et s'appuie maintenant sur le travail en réseau des quatre centres de terminologie juridique qui se sont réparti les responsabilités de la façon suivante : formation juridique par l'Institut Joseph Dubuc (Manitoba), le portail international par le Centre de traduction et de documentation juridiques (CTDJ) à Moncton, l'Institut d'été de jurilinguistique par le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec de l' Université McGill à Montréal et la normalisation par le Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) à Ottawa. Un comité directeur composé de représentants du Bureau de la traduction, de Justice Canada et de deux centres, dont celui qui a le dossier de recherche, oriente les travaux. La rédaction d'un dossier suit les étapes suivantes : établissement d'une liste de termes regroupés par famille sémantique, dont la traduction en français est

[2] La présence ou l'absence d'accent sur le mot Québec est présenté ici comme dans la publication.

problématique auxquels s'ajoutent quelques termes non problématiques, analyse notionnelle, recommandations (néologismes de forme ou d'extension de sens), tableau récapitulatif, envoi du dossier aux membres pour commentaires, ce qui conduit à une deuxième version qui est soumise au comité des utilisateurs. Le CTTJ coordonne les trois équipes de rédaction (CTTJ, CTDJ et Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction).

- **Mme Gisèle Barnabé**, directrice de la Division de l'Éducation permanente (Collège St Boniface, Manitoba) entre autres responsabilités, nous a présenté **le programme** novateur **de formation à distance** qui s'adresse aux apprenants œuvrant en milieu rural dans des communautés de langue minoritaire. Ce programme, créé avec le Conseil Communauté en santé du Manitoba et le Consortium national de formation en santé, allie les techniques de la visioconférence, les simulations et l'utilisation de guides adaptés. Les outils qui ont en effet été adaptés aux situations de communication (niveau technique ou de vulgarisation) et à la terminologie de la santé doivent permettre de répondre aux défis posés par l'hétérogénéité des professions et l'isolement des intervenants en santé. Serait-il possible d'adopter ce modèle de formation dans le domaine jurilinguistique ? Des points communs ressortent entre les deux sphères : hétérogénéité des professions, expressions orale et écrite, défis logistiques, discours formel et courant, éloignement, langue de formation initiale des apprenants, etc. La question est ouverte à la discussion.

Me Nicholas Kasirer, récemment nommé juge à la Cour d'appel du Québec, a clos le colloque avec une brillante conférence intitulée « Traduire la pensée juridique de Gérard Cornu ». Avec humour et profondeur dans le propos, le conférencier nous a entretenus de l'œuvre originale de Gérard Cornu, lexicographe et jurilinguiste français, auteur de *Linguistique Juridique*. Ce dernier aborde en effet le droit par l'angle des sciences humaines et non des sciences sociales. Est-il alors possible de traduire ce juriste sans le dénaturer se demande Me Nicholas Kasirer, qui a traduit « Les définitions de la loi » de Gérard Cornu. C'est l'éternel combat entre le génie de la langue et l'esprit du droit, entre « domesticated translation method » et « foreignized translation method ».

Perfectionnement et congrès

- **Congrès annuel de l'OTTIAQ : le vendredi 20 novembre 2009**, au Centre Mont-Royal, à Montréal.

Le client est roi, mais quel est son royaume? Mieux connaître les clients des traducteurs, terminologues et interprètes
La conférence d'ouverture est donnée par Pierre Isabelle, du Centre de recherche en technologies langagières et sera suivie de cinq ateliers : Langagiers d'ailleurs - *Le poids de la langue dans le système judiciaire* - Une norme, est-ce bien normal? - Connais-toi toi-même, c'est bien; connais ton intermédiaire, c'est mieux - Comment traduire ça en termes commerciaux?
Le congrès est jumelé à une journée de formation continue.

Atelier de formation : **Voir clair et éviter le charabia en traduction juridique**
Région de la Capitale-Nationale (14 novembre 2009)
Région de Montréal (6 novembre 2009)
Région de Montréal (5 décembre 2009)
Inscription : http://www.ottiaq.org

- **Le vendredi 30 octobre 2009 de 8h30 à 11h30 au Club St-James de Montréal, l'ACGL** offre un atelier sur le droit d'auteur.

Me François Coderre, spécialiste en droit d'auteur et en droit de la propriété intellectuelle et conseiller juridique de l'Union des écrivains et des écrivaines du Québec (UNEQ) présentera une **conférence-causerie sur le droit d'auteur et la traduction** intitulée *Saviez-vous qu'une traduction peut être une œuvre au sens de la Loi sur le droit d'auteur?* Me Coderre traitera notamment de l'historique et de la définition du droit d'auteur, du droit d'auteur dans le cadre de la pratique de la traduction ainsi que de la protection de la propriété matérielle et immatérielle. Un petit-déjeuner sera offert et vous pourrez débattre du sujet avec vos homologues.
Pour des détails précis et pour s'inscrire, consulter le site de l'ACGL à http://www.acgl.org

Publications

La Table des matières méthodique du Code civil du Québec :
La 2e édition, maintenant en couleur, d'un outil bilingue d'aide à l'étude du *Code civil du Québec,* dont l'idéateur est Me Louis Fortier avocat et traducteur agréé, est préfacée par le doyen Kasirer de la faculté de droit de McGill (maintenant juge à la Cour d'appel du Québec), présentée par Me Marie-José Longtin et publiée chez Wilson Lafleur qui célèbre cette année son 100e anniversaire.
Wilson Lafleur : 514-875-6326 ou 1 800 363-2327

Corrections à l'annuaire

Desaulniers, Céline É.
C.P, 692, succursale B
Sudbury (Ontario)
P3E 4R6
Tél. : 705 524-2220
Courriel : cedlinguistics@persona.ca

Holland, Jelena
2161 de Champlain
Montréal (Québec)
H2L 2T4
Tél. : 514 772-7445
Courriel : jelena.holland@videotron.ca

Marshall, Natalie
Tél. : 450 625-7254
Courriel : nataliemarshall2006@gmail.com

Ouellette, François
Versacom inc.
1501, av. McGill College
Bureau 1560
Montréal (Québec)
H3A 3M8
Tél. : (bur.) 514 394-7188
Télécopieur : 514 397-1940
Courriel : fouellette@versacom.ca

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

Bourse Gabriel-Kucharski

Bureau du développement et des relations avec les diplômés

Résidence		**Bureau**	
Nom :	_____	Titre :	_____
Adresse :	_____	Entreprise :	_____
	_____	Adresse :	_____
	_____		_____
	_____		_____
Tél. :	_____	Tél. :	_____
Courriel :	_____	Courriel :	_____

DON ET AFFECTATION

J'accepte avec plaisir de souscrire la somme de ☐ 2 500 $* ☐ 1 500 $ ☐ 1 000 $ ☐ 500 $ ☐ 250 $ ☐ 100 $ ☐ _____ $ (autre)
par _____ (mois, semestre, année) pendant _____1, 2, 3 ans pour une contribution totale de _____$.

À la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

☐ Bourse Gabriel-Kucharski, Département de linguistique et de traduction (034303)

☐ Autre (spécifiez votre choix) _____
(sous toutes réserves que le fonds existe ou avec entente préalable avec les représentants de la Faculté)

☐ Je désire que mon nom ne figure pas sur la liste des donateurs (don anonyme).

☐ Mon entreprise participe au programme de dons jumelés _____
(nom de l'entreprise)

*** Un engagement minimal de 2 500 $ pendant 3 ans vous permet de créer et de nommer une bourse.**

MODALITÉS DE VERSEMENT

☐ **Versement par chèque** (libellez votre chèque à l'ordre de l'**Université de Montréal**)

☐ **Versement par don en ligne** (faites votre don directement en ligne au **www.bdrd.umontreal.ca**)

☐ **Versement par carte de crédit** ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ Amex

Titulaire de la carte _____

Numéro de la carte _____ Date d'expiration _____

SIGNATURE _____ DATE _____

MERCI POUR VOTRE GÉNÉREUSE CONTRIBUTION

Retournez le formulaire à :

Madame Isabelle Duchesnay
Conseillère en développement
Faculté des arts et des sciences
Pav. Lionel-Groulx C-9042
Université de Montréal
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Pour renseignements :

isabelle.duchesnay@umontreal.ca
Téléphone : 514 343-6674
Visitez nos sites Internet : www.fas.umontreal.ca
et www.bdrd.umontreal.ca

Un reçu officiel est envoyé (no 10816 0995 RR0001).

G091E (3060)

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

Université de Montréal

DONNER : VOIR PLUS LOIN

Bureau du développement et des relations avec les diplômés

BOURSE GABRIEL KUCHARSKI

La bourse Gabriel Kucharski est créée afin de reconnaître l'excellence, l'intérêt et la motivation des étudiants inscrits au programme de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. Les donateurs désirent honorer la mémoire de M. Gabriel Kucharski, traducteur juridique, l'un des pionniers de la traduction dans le domaine des valeurs mobilières au Québec.

Traducteur infatigable, toujours à l'affût du mot juste et cherchant constamment à approfondir son vocabulaire, M. Kucharski possédait une vaste culture générale et avait acquis des connaissances pointues autant dans le domaine juridique que dans de nombreux domaines techniques. Il se distinguait non seulement par sa rapidité d'exécution mais aussi par la qualité de son travail, sa maîtrise du style et des concepts et ses solutions langagières simples et innovatrices.

Travailleur de l'ombre, M. Kucharski n'en était pas moins un personnage haut en couleur qui aura marqué ceux qu'il a côtoyés. Il était reconnu pour sa franchise, mais aussi apprécié pour sa gentillesse, sa simplicité et sa générosité. Il n'hésitait jamais à aider les traducteurs débutants et se réjouissait toujours de découvrir parmi les stagiaires et étudiants, des jeunes talentueux et animés par la même passion que lui. C'est d'ailleurs cette passion communicative de M. Kucharski pour son métier de traducteur qui le définissait.

Les donations permettront l'attribution d'une bourse annuelle d'un minimum de 2 500 $ à un étudiant inscrit au programme de traduction. Cette bourse est créée sur une base annuelle renouvelable. La sélection des récipiendaires se fera parmi tous les étudiants et étudiantes qui répondent aux critères suivants:

- La qualité du dossier académique;
- Un intérêt marqué pour la traduction juridique ou technique ;
- Les besoins financiers.

PRIVILÈGES OFFERTS AUX DONATEURS

Clubs de reconnaissance	Don annuel	Privilèges
Les Amis	20 $ et plus	▪ Communication personnalisée de la part du vice-recteur, développement et relations avec les diplômés. ▪ Abonnement au bulletin iForum.
Le coquetel du doyen (exclusif aux donateurs à la FAS)	500 $ et plus	▪ Invitation au coquetel annuel du doyen de la Faculté des arts et des sciences (FAS). ▪ Épinglette de l'Université de Montréal. ▪ Les privilèges des Amis.
Le Club du recteur	1 000 $ et plus	▪ Invitation à deux activités annuelles exclusives. ▪ Laissez-passer aux conférences *Les Belles Soirées* et *Matinées*. ▪ Publication du nom du donateur dans le rapport annuel de l'Université de Montréal, la revue *Les Diplômés* et sur le site Web du Bureau de développement et des relations avec les diplômés, sous la rubrique « Nos donateurs ». ▪ Privilèges des Amis et invitation au coquetel du doyen.
Le Cercle du chancelier	10 000 $ cumulatif	▪ Certificat officiel remis par le Bureau du développement et des relations avec les diplômés. ▪ Privilèges des Amis et du Club du recteur.

Prochaine date de tombée :
30 janvier 2010
Adresse d'envoi des articles :
aline_manson@yahoo.ca

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca